

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1126

15 avril 2016

SOMMAIRE

AmTrust Holdings Luxembourg	54038	Rental Company S.A.	54009
Building Constructing Services Europe S.A.	54041	Ringmerit Properties France S.à r.l.	54008
Centre Eyquem S.A.	54016	Rizzani de Eccher S.A.	54008
City Management Sud // Esch-Belval-Sanem	54016	Saltri II LuxCo S.à r.l.	54003
Colors Investment	54016	S-Energy S.A.	54002
Corado S.A.	54015	SEREIT Holdings S.à r.l.	54017
Design'Hair s.à r.l.	54041	Service Holding S.à r.l.	54009
Falcon Fund Management (Luxembourg) ...	54015	SGD Luxembourg Holdings S.C.A.	54014
JBS La Rochette Finance S.à r.l.	54017	Sneaker Store S.A.	54011
MSEOF Luxury S.à r.l.	54046	Sodexo Luxembourg S.A.	54014
NEP Priedvidza S.à r.l.	54026	SP Dollar S.à r.l.	54012
Nimlot 15	54033	Speedcar Luxembourg I S.à r.l.	54009
Ochtrup Phase 3 S.à r.l.	54006	Square Investment Company S.A.	54010
Onda Blu S.A., SPF	54006	Stackpole International Global Holding Co. S.A.	54010
Onesubsea Lux AUD Sàrl	54007	Stackpole International Intermediate Co. S.A.	54010
Onesubsea Lux EUR Sàrl	54007	Summit Partners (GGV o/s) S.à r.l.	54002
Onesubsea Lux GBP S.à r.l.	54007	Summit Partners (GGV) S.à r.l.	54011
Patron Lepo II S.à r.l.	54004	Temco Euroclean Luxembourg	54012
Patron Weghell III S.à r.l.	54004	THE WORLD COMPANY (en abrégé: TWC) Sàrl	54013
Patron Weghell IV S.à r.l.	54003	Thinkingminds S.A.	54012
Patron Weghell V S. à r. l.	54005	Tremise (Financing) Luxembourg	54013
Project Metro Holding S.C.A.	54005	Xinov Invest S.A.	54046
Publishing and Arts Group S.A.	54006	Yaletown Borrower Co S.à r.l.	54048
R A J Europe S.A.	54041		

S-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 164.431.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 décembre 2015 à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées en date du 31 décembre 2015 par Monsieur Patrick Haller et par Madame Christine Picco, respectivement de leurs fonctions de Président et d'Administrateurs de la Société.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveaux Administrateurs de la Société, en remplacement des deux Administrateurs démissionnaires, comme suit:

- Monsieur Martin Rutledge, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Gaëtan Bock, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance et décide de ne pas renommer la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B107.093, en tant que Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société FCS Services, ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B186.493.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S-ENERGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2016065531/31.

(160027680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Summit Partners (GGV o/s) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 203.349.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 Février 2016 que Mme Pamela MORAG VALASUO, né le 26 Mai 1975, à Borga IK, Finlande, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée gérant B de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. James Freeland, gérant de classe A;
- Mme Robin Devereux, gérant de classe A;
- M. Abdoulie Yorro Jallow, gérant de classe B;
- M. Smaïn Bouchareb, gérant de classe B;
- Mme Pamela Morag Valasuo, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Février 2016.

Pour Summit Partners (GGV o/s) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016065555/22.

(160026771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Patron Weghell IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.591.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Es erhellt aus einer Urkunde mit Datum vom 23. Dezember 2015 von Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, eingetragen in Luxemburg Actes Civiles 2, den 29. Dezember 2015, 2LAC/2015/30229, mit einem Recht von EUR 75,- fünfundsiebzig Euro:

dass die Gesellschaft „Patron Weghell IV S.à r.l.“ (in freiwilliger Liquidation), mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 124.591 am 2. Februar 2007 gemäß einer Urkunde durch den durch die Notarin Martine SCHAEFFER, mit damaligem Amtssitz in Remich, handelnd in Vertretung von Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, gegründet wurde und im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde unter der Nummer 743 am 28. April 2007;

dass die Gesellschaft gemäß einer Urkunde vom 19. November 2015 durch unterzeichnete Notarin in freiwillige Liquidation gesetzt wurde, die im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 343 am 8. Februar 2016 veröffentlicht wurde.

Nach Kenntnisnahme und Genehmigung der Berichte des Liquidators und des Prüfungskommissars, beschließt der alleinige Gesellschafter dem Liquidator SWL S.à r.l. und dem Prüfungskommissar INTERAUDIT volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu geben.

Folglich beschließt der der alleinige Gesellschafter die Beendigung der Liquidation der Gesellschaft Patron Weghell IV S.à r.l.“ (in freiwilliger Liquidation).

Die Gesellschaftsbücher und -register und -dokumente werden für mindestens 5 (fünf) Jahre nach dem Abschluss der Liquidation am Gesellschaftssitz 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, aufbewahrt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065458/29.

(160027287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Saltri II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.379,49.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.570.

—
EXTRAIT

Suite à deux contrats de transferts de parts,

Triton Luxembourg G.P. Saltri II S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165847,

a transféré 90.297 parts sociales ordinaires, et ensuite 112.870 parts sociales ordinaires à

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143926.

En conséquence, suite à ces transferts, Triton Masterluxco 3 S.à r.l. détient 11.139.920 parts sociales ordinaires et Triton Luxembourg G.P. Saltri II S.C.A. détient 2.110.080 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri II LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2016065536/21.

(160026832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Patron Lepo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.339.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Es erhellt aus einer Urkunde mit Datum vom 23. Dezember 2015 von Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, eingetragen in Luxemburg Actes Civiles 2, den 29. Dezember 2015, 2LAC/2015/30227, mit einem Recht von EUR 75,- fünfundsiebzig Euro:

dass die Gesellschaft „Patron Lepo II S.à r.l.“ (in freiwilliger Liquidation), mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 123.339 am 15. Dezember 2006 gemäß einer Urkunde durch den Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, gegründet wurde und im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations unter der Nummer 339 am 9. März 2007 veröffentlicht wurde;

dass die Gesellschaft gemäß einer Urkunde vom 19. November 2015 durch unterzeichnete Notarin in freiwillige Liquidation gesetzt wurde, die im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 330 am 5. Februar 2016 veröffentlicht wurde.

Nach Kenntnisnahme und Genehmigung der Berichte des Liquidators und des Prüfungskommissars, beschließt der alleinige Gesellschafter dem Liquidator SWL S.à r.l. und dem Prüfungskommissar INTERAUDIT volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu geben.

Folglich beschließt der der alleinige Gesellschafter die Beendigung der Liquidation der Gesellschaft Patron Lepo II S.à r.l.“ (in freiwilliger Liquidation)

Die Gesellschaftsbücher und -register und -dokumente werden für mindestens 5 (fünf) Jahre nach dem Abschluss der Liquidation am Gesellschaftssitz 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, aufbewahrt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065456/28.

(160027289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Patron Weghell III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.573.

Es erhellt aus einer Urkunde mit Datum vom 23. Dezember 2015 von Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, eingetragen in Luxemburg Actes Civiles 2, den 29. Dezember 2015, 2LAC/2015/30228, mit einem Recht von EUR 75,- fünfundsiebzig Euro:

dass die Gesellschaft „Patron Weghell III S.à r.l.“ (in freiwilliger Liquidation), mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 124.573 am 15. Dezember 2006 gemäß einer Urkunde durch die Notarin Martine SCHAEFFER, mit damaligem Amtssitz in Remich, handelnd in Vertretung von Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, gegründet wurde und im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations unter der Nummer 743 am 28. April 2007;

dass die Gesellschaft gemäß einer Urkunde vom 19. November 2015 durch unterzeichnete Notarin in freiwillige Liquidation gesetzt wurde, die im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 343 am 8. Februar 2016 veröffentlicht wurde.

Nach Kenntnisnahme und Genehmigung der Berichte des Liquidators und des Prüfungskommissars, beschließt der alleinige Gesellschafter dem Liquidator SWL S.à r.l. und dem Prüfungskommissar INTERAUDIT volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu geben.

Folglich beschließt der der alleinige Gesellschafter die Beendigung der Liquidation der Gesellschaft Patron Weghell III S.à r.l.“ (in freiwilliger Liquidation)

Die Gesellschaftsbücher und -register und -dokumente werden für mindestens 5 (fünf) Jahre nach dem Abschluss der Liquidation am Gesellschaftssitz 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, aufbewahrt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065457/28.

(160027288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Patron Weghell V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.592.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Es erhellt aus einer Urkunde mit Datum vom 23. Dezember 2015 von Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, eingetragen in Luxemburg Actes Civiles 2, den 29. Dezember 2015, 2LAC/2015/30230, mit einem Recht von EUR 75,- fünfundsiebzig Euro:

dass die Gesellschaft „Patron Weghell V S.à.r.l." (in freiwilliger Liquidation), mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 124.592 am 2. Februar 2007 gemäß einer Urkunde durch den durch die Notarin Martine SCHAEFFER, mit damaligem Amtssitz in Remich, handelnd in Vertretung von Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, gegründet wurde und im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde unter der Nummer 735 am 27. April 2007;

dass die Gesellschaft gemäß einer Urkunde vom 19. November 2015 durch unterzeichnete Notarin in freiwillige Liquidation gesetzt wurde, die im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 330 am 5. Februar 2016 veröffentlicht wurde.

Nach Kenntnisnahme und Genehmigung der Berichte des Liquidators und des Prüfungskommissars, beschließt der alleinige Gesellschafter dem Liquidator SWL S.à.r.l. und dem Prüfungskommissar INTERAUDIT volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu geben.

Folglich beschließt der der alleinige Gesellschafter die Beendigung der Liquidation der Gesellschaft Patron Weghell V S.à.r.l." (in freiwilliger Liquidation).

Die Gesellschaftsbücher und -register und -dokumente werden für mindestens 5 (fünf) Jahre nach dem Abschluss der Liquidation am Gesellschaftssitz 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, aufbewahrt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065459/29.

(160027286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Project Metro Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.858.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 décembre 2014, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2015 et qui se tiendra en 2015;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 décembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des membres du conseil de surveillance suivants:

- Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2016 et qui se tiendra en 2016.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2016 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065481/23.

(160027234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Publishing and Arts Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 143.552.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 18 décembre 2015

L'actionnaire unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'actionnaire unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Publishing and Arts Group S.A.

Référence de publication: 2016065482/16.

(160027340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Ochtrup Phase 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.164.564,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 202.574.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 janvier 2016

1. Monsieur Emmanuel Cronier, administrateur de société, né le 15 juin 1967 à Paris, France, demeurant à F-94130 Nogent sur Marne, 14, rue Edmond Vitry est nommé gérant A de la Société à partir du 1^{er} février 2016 pour une durée illimitée;

2. Monsieur Stanley Shashoua, administrateur de société, né le 20 octobre 1970 à New York, États-Unis d'Amérique, demeurant à 151 East 85th Street, Apt 19G, New York, NY 10028, États-Unis d'Amérique est nommé gérant A de la Société à partir du 1^{er} février 2016 pour une durée illimitée;

3. Monsieur Mark Epstein, administrateur de société, né le 15 décembre 1956 dans l'Illinois, États-Unis d'Amérique, demeurant à Nations House, 103 Wigmore Street, Londres, W1U 1WH, Royaume-Uni est nommé gérant A de la Société à partir du 1^{er} février 2016 pour une durée illimitée;

4. Monsieur Thomas Dankbar est nommé gérant de classe B au lieu de gérant de classe A à partir du 1^{er} février 2016 pour une durée illimitée;

5. Monsieur Joé Greis, Monsieur Hugo Froment, Monsieur David Catala, Monsieur Ludovic Trogliero, Madame Lamiae Tamaoui et Madame Roisin Lynch sont nommés gérants de classe C au lieu de gérant de classe B à partir du 1^{er} février 2016 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Ochtrup Phase 3 Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016065430/27.

(160027551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Onda Blu S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 160.890.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 février 2016 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Madame Nicole THOMMES

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2022.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016065434/18.

(160026751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Onesubsea Lux AUD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 17.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.963.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du Février 10, 2016

1. Monsieur Joachim BOETTIGER a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 Janvier 2016.
2. Mademoiselle Voahanginirina Esther Soa RAKOTONJANAHARY RAZANAMANEFEO, gérante de sociétés, née à Soavinandriana Antananarivo, Madagascar, le 14 septembre 1979, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 2 Janvier 2016.

Luxembourg, le 11 Février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ONESUBSEA LUX AUD SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016065437/17.

(160026960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Onesubsea Lux EUR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.964.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 Février 2016

1. Monsieur Joachim BOETTIGER a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 Janvier 2016.
2. Mademoiselle Voahanginirina Esther Soa RAKOTONJANAHARY RAZANAMANEFEO, gérante de sociétés, née à Soavinandriana Antananarivo, Madagascar, le 14 septembre 1979, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 2 Janvier 2016.

Luxembourg, le 11 Février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ONESUBSEA LUX EUR SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016065439/17.

(160026967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Onesubsea Lux GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.028.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 Février 2016

1. Monsieur Joachim BOETTIGER a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 Janvier 2016.
2. Mademoiselle Voahanginirina Esther Soa RAKOTONJANAHARY RAZANAMANEFEO, gérante de sociétés, née à Soavinandriana Antananarivo, Madagascar, le 14 septembre 1979, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 2 Janvier 2016.

Luxembourg, le 11 Février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ONESUBSEA LUX GBP SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016065442/17.

(160026975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Ringmerit Properties France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.421.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 31 janvier 2016:

- La démission de Monsieur Stephen Massey en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet 31 janvier 2016;
- Monsieur Christopher Tranter, né le 17 octobre 1957 à Wolverhampton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au LCP House, The Pensnett Estate, Kingswinford, West Midlands, DY6 7NA, Royaume-Uni, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 31 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

A partir du 31 janvier 2016, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Madame Virginia Strelen, gérant A
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A
- Monsieur Maxime Giraud, gérant B
- Monsieur Christopher Tranter, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016065511/20.

(160026970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Rizzani de Eccher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 201.888.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 janvier 2016 que:

Messieurs:

- Daniel HEIN, administrateur catégorie A, demeurant 3, impasse des Acacias, F-57100 THIONVILLE (France);
- Ascanio MARTINOTTI, administrateur catégorie A demeurant 1, rue Jean-Baptiste Weicker, L-5255 SANDWEILER (Grand-Duché du Luxembourg);
- Franco ROSSIGNOLI, administrateur catégorie A, demeurant 153, Via Mameli, I-21044 CAVARIA CON PREMEZZO (Italie).

ont été élus administrateurs-délégués de la société avec pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

La durée de leur mandat sera fonction de celle de leur mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de ceux-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de leurs fonctions d'administrateurs-délégués.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016065512/25.

(160026810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Rental Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 65.302.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2016:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au, 84, boulevard Louis Schmidt, B - 1040 Etterbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc PONCÉ, Directeur Général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B - 6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Gerrit MATTHYS, CFO Sodexo Belgium, demeurant au 11, Kleinstraat, B - 3051 Sint-Joris-Weert, Belgique.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc STAS n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2016065518/19.

(160027444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Service Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.491.693,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.341.

Extrait des résolutions des actionnaires de la société Service Holding S.à r.l. du 20 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016,

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065540/17.

(160026754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Speedcar Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 198.357.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société en date du 15 janvier 2016

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 15 janvier 2016, EQT Mid Market GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, a transféré à EQT Kfzteile24 Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite simple, constituée selon les lois de l'Écosse, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Écosse sous le numéro SL23448, avec son siège social au 50, Lothian Road, Edinburgh, EH3 9WJ Royaume-Uni et représentée par son associé commandité EQT Mid Market (GP) Limited, le nombre de parts sociales suivantes:

- 3,381 parts sociales ordinaires;
- 2,629 parts sociales de catégorie A;
- 2,629 parts sociales de catégorie B;
- 2,629 parts sociales de catégorie C;
- 2,629 parts sociales de catégorie D;
- 2,629 parts sociales de catégorie E;
- 2,629 parts sociales de catégorie F;

- 2,629 parts sociales de catégorie G;
- 2,629 parts sociales de catégorie H, et;
- 2,630 parts sociales de catégorie I.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065546/26.

(160027555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Square Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 187.697.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 4 janvier 2016 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

- Monsieur Johannes Andries van den Berg, Trustmoore Luxembourg S.A. et Madame Corinne Shim Sophie Muller, administrateurs, sont désormais domiciliés au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Veillez également noter que Trustmoore Luxembourg S.A., administrateur de la Société, est représentée par Monsieur Johannes Andries van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker, Pays-Bas, domicilié au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Nous vous prions également de prendre note du changement d'adresse de Comissa S.à r.l., commissaire aux comptes de la Société au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065548/19.

(160027672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Stackpole International Global Holding Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.577.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 10 février 2016, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Annulation de la nomination de Deloitte en tant que Réviseur d'entreprise agréé, à compter du 19 septembre 2013;

- Nomination de la Société Euraudit S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 42889 en tant que Commissaire aux comptes de la Société à compter du 19 septembre 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Par conséquent, Euraudit S.à r.l. devient le Commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stackpole International Global Holding Co. S.A.

Fabrice Rota

Administrateur B

Référence de publication: 2016065549/19.

(160027712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Stackpole International Intermediate Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.689.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 10 février 2016, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Annulation de la nomination de Deloitte en tant que Réviseur d'entreprise agréé, à compter du 20 septembre 2013;

- Nomination de la Société Euraudit S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 42889 en tant que Commissaire aux comptes de la Société à compter du 20 septembre 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Par conséquent, Euraudit S.à r.l. devient le Commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stackpole International Intermediate Co. S.A.
Fabrice Rota
Administrateur B

Référence de publication: 2016065550/19.

(160027707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Summit Partners (GGV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 203.292.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 Février 2016 que Mme Pamela MORAG VALASUO, né le 26 Mai 1975, à Borga IK, Finlande, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée gérant B de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. James Freeland, gérant de classe A;
- Mme Robin Devereux, gérant de classe A;
- M. Abdoulie Yorro Jallow, gérant de classe B;
- M. Smaïn Bouchareb, gérant de classe B;
- Mme Pamela Morag Valasuo, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Février 2016.

Pour Summit Partners (GGV) S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016065556/22.

(160026779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Sneaker Store S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 96.421.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Farheddine ABDA, né le 02 mai 1986 à Nancy (France) et demeurant à F-54000 Nancy, 1, Allée Matoub Lounes, jusqu'à l'Assemblée Général qui se tiendra en l'année 2021.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jeff LOUIS, né le 08 août 1992 à Port-au-Prince (Haïti) et demeurant à F-14760 Bretteville-sur-Odon, 10, rue des Crêtes, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2021.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme à l'original
FIDUCIAIRE CGS Sarl
Signature

Référence de publication: 2016065580/20.

(160027635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

SP Dollar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 197.394.

Suite à un apport en nature de 20.000 parts sociales de l'associé unique de la Société, SP Dollar Holdings Ltd., à la société:

- Dollar Express S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B199847,

intervenu lors de la constitution de la société Dollar Express S.à r.l., qui s'est tenue devant notaire en date du 4 septembre 2015, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

Dollar Express S.à r.l. 20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

SP Dollar S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016065587/20.

(160027011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Thinkingminds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 175.564.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Thinkingminds S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 12 octobre 2015 que:

1. La société révoque de leurs postes d'administrateurs Messieurs Nilesh Subhash APTE, Sameer GOKHALE et Madame Isabelle Catherine Karene TAILLARD, avec effet immédiat.

2. Sont nommés en tant qu'administrateurs Messieurs Julien DUBOS, né le 22 mars 1984 à Bernay (France), demeurant à 27, Chemin du Bois, F-69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or, Jean-François DESMARE, né le 05 mai 1966 à Uccle (Belgique), demeurant à Résidence La Belle Vue, appartement 14, Quartier Ghoul à MA-40000 Marrakech, pour une durée indéterminée.

3. Est nommé en tant qu'administrateur-délégué Monsieur Julien DUBOS, né le 22 mars 1984 à Bernay (France), demeurant à 27, Chemin du Bois, F-69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Pour Thinkingminds S.A.

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2016065602/22.

(160026876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Temco Euroclean Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 164.421.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 8 janvier 2016

L'associé unique de la Société, la société privée à responsabilité limitée de droit belge Temco Europe Holdings, ayant établi son siège social à 1070 Anderlecht (Bruxelles), Riverside Business Park, boulevard International 55 F, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0826.092.382 (RPM Bruxelles), a pris acte de:

- la démission des personnes (morales) suivantes en leur qualité de gérant administratif de la Société avec effet au 8 janvier 2016:

a) la société privée à responsabilité limitée de droit belge MANco GDM, ayant établi son siège social à Avenue du Saphir 19A, 1640 Rhode-Saint-Genèse, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro

0454.179.734 (RPM Bruxelles), dont le représentant permanent est M. Jozef Genyn, en qualité de gérant administratif de la Société;

b) M. Henrik Thomassian, demeurant à 100 Sonn Drive, Rye 10580, New York, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant administratif de la Société;

c) Benoit Maerten, dont le siège social est situé à B-1160 Auderghem, boulevard du Souverain 280, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0821.555.554 (RPM Bruxelles), en qualité de gérant administratif de la Société.

- En vertu de quoi, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en leur qualité de gérant administratif de la Société avec effet immédiat avec effet au 8 janvier 2016:

a) Mme. Sylwia Müller, née le 25 mai 1971 à Warszawa, demeurant à Wiedenska 91/3, 02-962 Varsovie, Pologne;

b) M. Frédéric Patrier, né le 21 mai 1973 à Bergerac, demeurant à 142 bis Avenue Henri Ginoux, 3^{ème} étage, appartement 36, 92120 Montrouge, France;

c) M. Matthieu De Baynast De Septfontaines, né le 15 juin 1975 à Sainte-Adresse, demeurant à Rue Rivay 39, 92300 Levallois-Perret, France.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour *TEMCO EUROCLEAN LUXEMBOURG s.à r.l.*

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Référence de publication: 2016065615/33.

(160026749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

THE WORLD COMPANY (en abrégé: TWC) Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 23, rue Wurth-Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 167.772.

—
Extrait de la décision des associés adoptée le 10 décembre 2015

Conformément à la cession de parts sociales du 10 décembre 2015, Monsieur Jean-Christophe VIGNERON, domicilié à L-8440 Steinfort; 56 route de Luxembourg a vendu 100 parts sociales détenues de la société à Harald-Sven SONTAG, demeurant à L-2737 Luxembourg; 23 rue Wurth-Paquet.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

THE WORLD COMPANY (en abrégé: TWC) S.A.R.L.

Représentée par Angela Ximena FUENTES BELLO / Harald-Sven SONTAG

Gérante / Associé unique

Référence de publication: 2016065617/16.

(160026879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Tremise (Financing) Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.985.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que l'associé unique de la société a décidé le 10 février 2016 de révoquer le mandat de Arnold uit de Bos et de nommer les personnes suivantes comme gérants, pour un temps sans limitation de durée:

- Jens Jochen Haarkötter, né le 27 mars 1968 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), demeurant au Weststrasse 3, 6340 Baar, Suisse; et

- Jason Michael Lucas, né le 11 juillet 1980 à Wheat Ridge (Colorado, États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 9 Sandy Lake Road, Englewood, Colorado 80113, États-Unis d'Amérique.

Il convient de noter que la société est représentée et engagée, à l'égard des tiers et en justice, par tous les gérants agissant conjointement et que les gérants disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016065607/21.

(160026729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 17.620.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2016:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au 84, boulevard Louis Schmidt, B - 1040 Etterbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc PONCÉ, Directeur Général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B - 6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Pierre HENRY, Directeur Général Europe Continentale, demeurant au 28, rue de Fallais, B - 4530 Villers Le Bouillet, Belgique;

- Monsieur Gerrit MATTHYS, CFO Sodexo Belgique, demeurant au 11, Kleinstraat, B - 3051 Sint-Joris-Weert, Belgique;

- Monsieur Anton Martijn VAN DER WOERDT, CEO Sodexo Benelux, demeurant au 6, Houtsnipaan, NL - 3233 Oostvoorne, Pays-Bas.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Marc STAS et Steven PANGBURN ne sont pas renouvelés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2016065582/23.

(160027420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

SGD Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.476.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 8 février 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de H.R.T. Révision S.A. en tant que réviseur statutaire de la Société avec effet au 31 décembre 2015;

- D'accepter la démission de Messieurs Hugo Neuman, Jabir Chakib et Justin Bickle en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet au 8 février 2016;

- D'accepter la nomination de Sébastien Pauly, né le 21 mai 1982 à Verviers, Belgique avec adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que membre et président du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 8 février 2016 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui aura lieu en 2021;

- D'accepter la nomination de Christophe Tasiaux, né le 8 mars 1984 à Liège, Belgique avec adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 8 février 2016 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui aura lieu en 2021.

- D'accepter la nomination de Ludivine Lanners, née le 29 juin 1986 à Libramont-Chevigny, Belgique avec adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 8 février 2016 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui aura lieu en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGD Luxembourg Holdings S.C.A.

Référence de publication: 2016065573/24.

(160026929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Corado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 158.386.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires tenue en date 04 Février 2016

1) L'Assemblée décide de renouveler, avec effet immédiat, aux postes d'administrateurs de la Société, pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir en 2021:

- Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 05, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Teitgen, demeurant professionnellement au 05, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- La société SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A. (R.C.S. Luxembourg B149.718), ayant son siège social au 05, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent Teitgen, demeurant au 05, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent;

2) L'Assemblée décide de renouveler, avec effet immédiat, au poste de président du Conseil d'Administration de la Société, pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir en 2021:

- Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 05, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide de renouveler, avec effet immédiat, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société, pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir en 2021:

- La société REVISORA S.A. (R.C.S. Luxembourg B145.505), ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1260 Luxembourg;

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORADO S.A.

Référence de publication: 2016065127/31.

(160027429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Jeffrey Haindl, administrateur et président, avec adresse professionnelle au 37, Pelinkanstrasse, 8021 Zürich, Suisse
- Harald Steinbichler, administrateur, avec adresse au 10, Hohenstaufengasse, 1010 Wien, Autriche
- Alfred Brandner, administrateur, avec adresse professionnelle au 37, Pelikanstrasse, 8021 Zürich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065194/19.

(160027231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Centre Eyquem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 146.799.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} septembre 2014:

Le mandat des Administrateurs IRMAN LUX SA, Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en Droit U.C.L. et Monsieur Luciano COLLOT, administrateur de sociétés, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:

- IRMAN LUX SA, société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en Droit U.C.L., domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,
- Monsieur Luciano COLLOT, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Bruno MARCHAIS, Commissaire aux comptes et Arbitre, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, Commissaire aux comptes et Arbitre, domicilié professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016065102/23.

(160027498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Colors Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 181.535.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 25 janvier 2016 ("l'Assemblée Générale") a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

Madame Margherita Balerna Bommartini, Présidente du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle, Via L. Zuccoli 19, CH-6900, Lugano, Suisse;

Monsieur Maxime Causin, Administrateur, avec adresse professionnelle, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

Monsieur Dominique Bourel, Administrateur, avec adresse professionnelle, Square d'Orléans, 80, rue Taitbout, 75009 Paris.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale 25 janvier 2016 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise:

- Deloitte Audit S.à.r.L., réviseur d'entreprise, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour Colors Investment

Référence de publication: 2016065119/20.

(160026734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

City Management Sud // Esch-Belval-Sanem, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg F 7.857.

DISSOLUTION

a) Extrait du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05/03/2015 de l'asbl City Management Sud // Esch-Belval-Sanem

Discussions sur l'avenir de l'asbl

Dans le cadre d'une réunion des Collèges échevinaux de la Commune de Sanem et de la Ville d'Esch-sur-Alzette en date du 26 mai 2014; l'évolution de l'association City Management Sud avait été abordée, en vue de convenir des suites à y donner.

Il en est ressorti que le fonctionnement de l'asbl n'a pas pu se réaliser comme envisagé, notamment face aux Intérêts différents entre les deux territoires. L'asbl City Management Sud n'a pas été la structure appropriée pour répondre aux questions qui se posent au quotidien dans le cadre du développement du site de Belval. Dans ce contexte, les deux communes étaient d'accord pour proposer la dissolution de l'association aux autres membres.

Malgré l'utilité et la pérennité des travaux réalisés, cet avis est partagé par ces derniers et l'assemblée décide à l'unanimité de dissoudre l'asbl City Management Sud. Les employés de la Ville d'Esch feront les démarches administratives nécessaires.

Un échange plus informel et ponctuel sera néanmoins maintenu entre les acteurs concernés.

b) Réaffectation de l'actif de l'asbl City Management Sud // Esch-Belval-Sanem

Il a été décidé en janvier 2016 d'affecter l'actif restant de l'association (19 537,49.-€ moins frais de dissolution) aux offices sociaux des deux communes concernées, avec pour destination l'aide aux réfugiés.

Référence de publication: 2016065112/24.

(160027653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

JBS La Rochette Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.003,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 202.303.

Il résulte d'une notification de l'associé unique de la Société, JBS Ansembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.222, qu'en date du 23 décembre 2015, l'associé unique de la Société a transféré les parts qu'il détient dans la Société à JBS Asia Pacific Holdings Designated Activity Company, une société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée et existante en Irlande, ayant son siège social à One Spencer Dock, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, et immatriculée au Bureau d'Enregistrement Irlandais des Sociétés (Irish Companies Registration Office) sous le numéro 574139.

A compter du 23 décembre 2015, JBS Asia Pacific Holdings Designated Activity Company détient les 20.003 parts de la Société et devient donc associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La Société

Signature

Référence de publication: 2016065302/22.

(160027260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

SEREIT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 203.319.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Schroder European Real Estate Investment Trust PLC., a limited liability company incorporated and governed by the law of England, with registered office at 31 Gresham Street, EC2V 7QA London and registered with the Trade and Companies Register in London, number 09382477,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750, by virtue of a power of attorney given under private seal in London, United Kingdom on December 8th, 2015.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of “SEREIT Holdings S.à r.l.” (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate purpose.

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2. The Company may also acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties.

2.3. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, -to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, warrants and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.5. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,000 (thirteen thousand euro) represented by 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of

managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg.

All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/ their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, Schroder European Real Estate Investment Trust PLC., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 13,000 (thirteen thousand euro).

All these 13 (thirteen) shares have been fully paid up by the appearing party by means of a payment in cash, so that the subscription amount of EUR 13,000 (thirteen thousand euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to December 31st, 2016.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 4 (four) constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mr Paul FARMER, born in Southend-on-Sea (United Kingdom) on March 5th, 1958, with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(b) Mr Anthony SMEDLEY, born in Rochdale (United Kingdom) on August 30th, 1968 with professional address at 31 Gresham Street, London EC2V 7QA, United Kingdom;

(c) Mr Bruno LANCE, born in Saint-Lô (France) on March 9th, 1976 with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

(d) Mr Jeffrey O'Dwyer, born in Sydney (Australia) on November 16th, 1972 with professional address at 31 Gresham Street, London EC2V 7QA, United Kingdom.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Schroder European Real Estate Investment Trust PLC., une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par le droit du Royaume Uni, avec siège social au 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres, numéro 09382477,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume Uni) le 8 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "SEREIT Holdings S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de même que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières.

2.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.4 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, warrants, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 13.000 (treize mille euros), représenté par 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, Schroder European Real Estate Investment Trust PLC., déclare souscrire toutes les 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.000 (treize mille euros).

Toutes ces 13 (treize) parts sociales ont été libérées entièrement par la partie comparante au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 13.000 (treize mille euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 2 (deux), formant ainsi le conseil de gestion de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Paul FARMER, né le 5 mars 1958 à Southend-on-Sea (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur Anthony SMEDLEY, né le 30 août 1968 à Rochdale (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume Uni;

(c) Monsieur Bruno LANCE, né le 9 mars 1976 à Saint-Lô (France) avec adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(d) Monsieur Jeffrey O'Dwyer, né le 16 novembre 1972 à Sydney (Australie) avec adresse professionnelle au 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume Uni.

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29746. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057049/465.

(160017196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

NEP Prievidza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.929,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Edward Williams, born on July 9, 1965 in Derby, the United Kingdom, having his professional address at Pavilion 96, Kensington High Street, London W8 4SG, the United Kingdom;

- Mr. Torsten Bjerregaard, born on March 22, 1968 in Aarhus, Denmark, having his professional address at Pavilion 96, Kensington High Street, London W8 4SG, the United Kingdom; and

- Huhnawir AB, a limited liability company (aktiebolag) established and existing under Swedish laws, having its registered office at 18, Tängerstad Ekbaccksvägen, 182 38 Danderyd, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556401-9841;

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Pétange, by virtue of three (3) proxies. The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "NEP Prievidza S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141257, established pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2291, dated September 19, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch/Alzette, dated June 19, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2049 dated August 23, 2013.

All the shareholders are duly represented and declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

The meeting can therefore validly decide on all the items of its agenda.

Agenda

I. Increase of the Company's share capital to the extent of forty-two thousand one hundred sixty-two Euro (EUR 42.162,00) in order to raise it from its present amount of twenty-eight thousand seven hundred sixty-seven Euro (EUR 28.767,00) to seventy thousand nine hundred twenty-nine Euro (EUR 70.929,00), by the creation and issuance of one thousand sixty (1.060) new class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), of ten (10) new class F tracker shares (the Class F Tracker Shares) and of forty-one thousand ninety-two (41.092) new class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), all of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the rights set forth hereinafter;

II. Waiver of their preferential subscription right by the existing shareholders;

III. Subscription by Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, with registered office at 4th Floor, Exchange House, 54-58 Athol Street, Douglas IM1 1JD, Isle of Man and registered with the Isle of Man Company Registry under number 109362C, for:

- i. five hundred thirty (530) Class E Tracker Shares, together with share premium to be attached to such shares in the total amount of seven thousand four hundred twenty Euro (EUR 7.420,00);
- ii. five (5) Class F Tracker Shares, together with share premium to be attached to such shares in the total amount of seventy Euro (EUR 70,00); and
- iii. twenty thousand five hundred forty-six (20.546) Class G Tracker Shares;

and full payment thereof together with the share premium for a total amount of twenty-eight thousand five hundred seventy-one Euro (EUR 28.571,00) by payment in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due;

IV. Subscription by Mr. Edward Williams, prenamed, for:

- i. five hundred thirty (530) Class E Tracker Shares, together with share premium to be attached to such shares in the total amount of seven thousand four hundred twenty Euro (EUR 7.420,00);
- ii. five (5) Class F Tracker Shares, together with share premium to be attached to such shares in the total amount of seventy Euro (EUR 70,00); and
- iii. twenty thousand five hundred forty-six (20.546) Class G Tracker Shares, together with share premium in the total amount of five hundred seventy-five thousand two hundred eighty-six Euro (EUR 575.286,00) which shall not be attached to such Class G Tracker Shares but to all class G tracker shares to be issued by the Company from time to time;

and full payment thereof together with the share premium for a total amount of six hundred three thousand eight hundred fifty-seven Euro (EUR 603.857,00) by payment in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Mr. Edward Williams, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due;

V. Amendment of article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at seventy thousand nine hundred twenty-nine Euro (EUR 70.929,00) represented by three thousand nine hundred seventy-eight (3.978) class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), twenty-four thousand seven hundred fifty (24.750) class C tracker shares (in case of plurality, the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share), thirty-nine (39) class D tracker shares (in case of plurality, the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share), one thousand sixty (1.060) class E tracker shares (in case of plurality, the Class E Tracker Shares and individually, a Class E Tracker Share), ten (10) class F tracker shares (in case of plurality, the Class F Tracker Shares and individually, a Class F Tracker Share) and forty-one thousand ninety-two (41.092) class G tracker shares (in case of plurality, the Class G Tracker Shares and individually, a Class G Tracker Share), having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up (collectively, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Assets and individually, an Asset) which shall be deemed to include not only the Asset(s) identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Asset(s), (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Asset(s) including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Asset(s), (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Asset(s), and (iv) any income, distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Asset(s).»

VI. Linking of the new Class E Tracker Shares, Class F Tracker Shares and Class G Tracker Shares to specific assets of the Company in compliance with article 6.3 of the Company's article of association;

VII. Authorization and approval of the issuance by the Company, of:

- i. up to two hundred seventy thousand three hundred (270.300) class E yield-free convertible preferred equity certificates (the Class E YFCPECs) having a par value of one Euro (EUR 1,00) each, which Class E YFCPECs are convertible into Class E Tracker Shares of the Company;
- ii. up to two thousand five hundred fifty (2.550) class F yield-free convertible preferred equity certificates (the Class F YFCPECs) having a par value of one Euro (EUR 1,00) each, which Class F YFCPECs are convertible into Class E Tracker Shares of the Company; and
- iii. up to ten million four hundred seventy-eight thousand four hundred thirty-six (10.478.436) yield-free class G convertible preferred equity certificates (the Class G YFCPECs) having a par value of one Euro (EUR 1,00) each, which Class G YFCPECs are convertible into Class E Tracker Shares of the Company;

VIII. Authorization and approval of H.I. Limited, a private limited company established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Estate Office, Rushton Hall, Rushton, Northamptonshire NN14 1RR, United Kingdom and registered with the Companies House for England and Wales under number 02684045, as potential new shareholder of the Company.

Resolutions

I. The meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of forty-two thousand one hundred sixty-two Euro (EUR 42.162,00) in order to raise it from its present amount of twenty-eight thousand seven hundred sixty-seven Euro (EUR 28.767,00) to seventy thousand nine hundred twenty-nine Euro (EUR 70.929,00), by the creation and issuance of one thousand sixty (1.060) new class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), of ten (10) new class F tracker shares (the Class F Tracker Shares) and of forty-one thousand ninety-two (41.092) new class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), all of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the rights set forth hereinafter.

II. The existing shareholders resolve to waive their preferential subscription right.

III. Thereupon intervened Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, with registered office at 4th Floor, Exchange House, 54-58 Athol Street, Douglas IM1 1JD, Isle of Man and registered with the Isle of Man Company Registry under number 109362C, here represented by Mrs. Sofia Afonse-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, prenamed, resolves to subscribe for:

i. five hundred thirty (530) Class E Tracker Shares, together with share premium to be attached to such shares in the total amount of seven thousand four hundred twenty Euro (EUR 7.420,00);

ii. five (5) Class F Tracker Shares, together with share premium to be attached to such shares in the total amount of seventy Euro (EUR 70,00); and

iii. twenty thousand five hundred forty-six (20.546) Class G Tracker Shares;

and to fully pay them up together with the share premium for a total amount of twenty-eight thousand five hundred seventy-one Euro (EUR 28.571,00) by payment in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

i. a balance sheet dated as of December 23, 2015 of the Company, certified "true and correct" by its management;

ii. a contribution declaration from Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, prenamed, annexed hereto;

iii. a valuation report from the Company's managers, annexed hereto.

IV. Mr. Edward Williams, prenamed, resolves to subscribe for:

i. five hundred thirty (530) Class E Tracker Shares, together with share premium to be attached to such shares in the total amount of seven thousand four hundred twenty Euro (EUR 7.420,00);

ii. five (5) Class F Tracker Shares, together with share premium to be attached to such shares in the total amount of seventy Euro (EUR 70,00); and

iii. twenty thousand five hundred forty-six (20.546) Class G Tracker Shares, together with share premium in the total amount of five hundred seventy-five thousand two hundred eighty-six Euro (EUR 575.286,00) which shall not be attached to such Class G Tracker Shares but to all class G tracker shares to be issued by the Company from time to time; and to fully pay them up together with the share premium for a total amount of six hundred three thousand eight hundred fifty-seven Euro (EUR 603.857,00) by payment in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Mr. Edward Williams, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

i. a balance sheet dated as of December 23, 2015 of the Company, certified "true and correct" by its management;

ii. a contribution declaration from Mr. Edward Williams, prenamed, annexed hereto;

iii. a valuation report from the Company's managers, annexed hereto.

V. The meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at seventy thousand nine hundred twenty-nine Euro (EUR 70.929,00) represented by three thousand nine hundred seventy-eight (3.978) class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), twenty-four thousand seven hundred fifty (24.750) class C tracker shares (in case of plurality, the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share), thirty-nine (39) class D tracker shares (in case of plurality, the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share), one thousand sixty (1.060) class E tracker shares (in case of plurality, the Class E Tracker Shares and individually, a Class E Tracker Share), ten (10) class F tracker shares (in case of plurality, the Class F Tracker Shares and individually, a Class F Tracker Share) and forty-one thousand ninety-two (41.092) class G tracker shares (in case of plurality, the Class G Tracker Shares and individually, a Class G Tracker Share), having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up (collectively, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a

particular asset or assets of the Company (collectively, the Assets and individually, an Asset) which shall be deemed to include not only the Asset(s) identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Asset(s), (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Asset(s) including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Asset(s), (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Asset(s), and (iv) any income, distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Asset(s).»

VI. In compliance with article 6.3 of the Company's article of association, which states that “the Asset(s) in respect of any class of Tracker Shares issued by the Company shall be determined by a decision of the single partner or by a decision of the partners' meeting”, the meeting resolves to link (the Linking):

i. the Class E Tracker Shares to the shares held by the Company in NEP Partners Slovakia, s.r.o., a private limited liability company established and existing under the laws of the Slovak Republic, having its registered office at Hurbanovo námestie 70, Bojnice 972 01, Slovak Republic and registered with the Business Register of the District Court of Trenčín under number 36 709 891 (the NEP Slovakia Shares), so that the Class E Tracker Shares and the NEP Slovakia Shares will be linked and the NEP Slovakia Shares shall thus only profit to the holders of the Class E Tracker Shares;

ii. the Class F Tracker Shares to the shares held by the Company in NEP Partners Management Sweden AB, a limited liability company (Aktiebolag) established and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Rissneleden 136, 174 57 Sundbyberg, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556688-0943 (the NEP Sweden Shares), so that the Class F Tracker Shares and the NEP Sweden Shares will be linked and the NEP Sweden Shares shall thus only profit to the holders of the Class F Tracker Shares; and

iii. the Class G Tracker Shares to the shares held by the Company in NEP Senec Gardens S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a share capital of thirty-four thousand three hundred eighty-four Euro (EUR 34.384,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132557, until this company is liquidated at which point the Class G Tracker Shares will be linked to the shares held by the Company in NEP Senec Gardens, s.r.o., a private limited liability company established and existing under the laws of the Slovak Republic, having its registered office at Hurbanovo námestie 70, Bojnice 972 01, Slovak Republic and registered with the Business Register of the District Court of Trenčín under number 36 820 458 (altogether the NEP Senec Shares), so that the Class G Tracker Shares and the NEP Senec Shares will be linked and the NEP Senec Shares shall thus only profit to the holders of the Class G Tracker Shares.

VII. The meeting resolves to authorize and approve the issuance by the Company, of:

i. up to two hundred seventy thousand three hundred (270.300) class E yield-free convertible preferred equity certificates (the Class E YFCPECs) having a par value of one Euro (EUR 1,00) each, which Class E YFCPECs are convertible into Class E Tracker Shares of the Company;

ii. up to two thousand five hundred fifty (2.550) class F yield-free convertible preferred equity certificates (the Class F YFCPECs) having a par value of one Euro (EUR 1,00) each, which Class F YFCPECs are convertible into Class E Tracker Shares of the Company; and

iii. up to ten million four hundred seventy-eight thousand four hundred thirty-six (10.478.436) class G yield-free convertible preferred equity certificates (the Class G YFCPECs) having a par value of one Euro (EUR 1,00) each, which Class G YFCPECs are convertible into Class E Tracker Shares of the Company.

VIII. The meeting notes that Mr. Edward Williams, prenamed, may transfer some of the Class G Tracker Shares it holds in the Company to H.I. Limited, a private limited company established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Estate Office, Rushton Hall, Rushton, Northamptonshire NN14 1RR, United Kingdom and registered with the Companies House for England and Wales under number 02684045 (the Transfer) and therefore resolves to authorize and approve H.I. Ltd., prenamed, as new shareholder of the Company in case the Transfer is implemented.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- M. Edward Williams, né le 9 juillet 1965 à Derby, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Pavilion 96, Kensington High Street, Londres W8 4SG, Royaume-Uni;

- M. Torsten Bjerregaard, né le 22 mars 1968 à Aarhus, Danemark, ayant son adresse professionnelle au Pavilion 96, Kensington High Street, Londres W8 4SG, Royaume-Uni; et

- Huhnawir AB, une société à responsabilité limitée (aktiebolag) de droit suédois, ayant son siège social au 18, Tängerstad Ekbacksvägen, 182 38 Danderyd, Suède et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556401-9841;

ici représentés par Mme. Sofia Afonse-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «NEP Priedvidza S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141257, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2291, en date du 19 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître François Kessler, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2049, en date du 23 août 2013.

Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée peut dès lors valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

Ordre du jour

I. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de quarante-deux mille cent soixante-deux Euro (EUR 42.162,00) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit mille sept cent soixante-sept Euro (EUR 28.767,00) à soixante-dix mille neuf cent vingt-neuf Euro (EUR 70.929,00) par la création et l'émission de mille soixante (1.060) nouvelles parts sociales traçantes de catégorie E (les Nouvelles Parts Sociales Traçantes E), de dix (10) nouvelles parts sociales traçantes de catégorie F (les Nouvelles Parts Sociales Traçantes F) et de quarante et un mille quatre-vingt-douze (41.092) nouvelles parts sociales traçantes de catégorie G (les Nouvelles Parts Sociales Traçantes G), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et ayant les droits définis ci-après;

II. Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par les associés existants;

III. Souscription par Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, ayant son siège social au 4th Floor, Exchange House, 54-58 Athol Street, Douglas IM1 1JD, Ile de Man et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Ile de Man sous le numéro 109362C, à:

i. cinq cent trente (530) Nouvelles Parts Sociales Traçantes E, ensemble avec une prime d'émission rattachée à ces parts sociales pour un montant total de sept mille quatre cent vingt Euro (EUR 7.420,00);

ii. cinq (5) Nouvelles Parts Sociales Traçantes F, ensemble avec une prime d'émission rattachée à ces parts sociales pour un montant total de soixante-dix Euro (EUR 70,00); et

iii. vingt mille cinq cent quarante-six (20.546) Nouvelles Parts Sociales Traçantes G;

et libération intégrale de celles-ci, ainsi que de la prime d'émission pour un montant total de vingt-huit mille cinq cent soixante et onze Euro (EUR 28.571,00), par paiement en nature consistant en la conversion d'une portion d'un même montant d'une créance détenue par Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, prénommée, contre la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible;

IV. Souscription par M. Edward Williams, prénommé, à:

i. cinq cent trente (530) Nouvelles Parts Sociales Traçantes E, ensemble avec une prime d'émission rattachée à ces parts sociales pour un montant total de sept mille quatre cent vingt Euro (EUR 7.420,00);

ii. cinq (5) Nouvelles Parts Sociales Traçantes F, ensemble avec une prime d'émission rattachée à ces parts sociales pour un montant total de soixante-dix Euro (EUR 70,00); et

iii. vingt mille cinq cent quarante-six (20.546) Nouvelles Parts Sociales Traçantes G, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de cinq cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-six Euro (EUR 575.286,00) qui n'est pas rattachée à ces parts sociales mais à toutes les parts sociales traçantes de catégorie G émises à tout moment par la Société;

et libération intégrale de celles-ci, ainsi que de la prime d'émission pour un montant total de six cent trois mille huit cent cinquante-sept Euro (EUR 603.857,00), par paiement en nature consistant en la conversion d'une portion d'un même montant d'une créance détenue par M. Edward Williams, prénommé, contre la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible;

V. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille neuf cent vingt-neuf Euro (EUR 70.929,00) représenté par trois mille neuf cent soixante-dix-huit (3.978) parts sociales traçantes de catégorie B (collectivement, les Parts Sociales Traçantes

B et individuellement, une Part Sociale Traçante B), vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) parts sociales traçantes de catégorie C (collectivement, les Parts Sociales Traçantes C et individuellement, une Part Sociale Traçante C), trente-neuf (39) parts sociales traçantes de catégorie D (collectivement, les Parts Sociales Traçantes D et individuellement, une Part Sociale Traçante D), mille soixante (1.060) parts sociales traçantes de catégorie E (collectivement, les Parts Sociales Traçantes E et individuellement, une Part Sociale Traçante E), dix (10) parts sociales traçantes de catégorie F (collectivement, les Parts Sociales Traçantes F et individuellement, une Part Sociale Traçante F) et quarante et un mille quatre-vingt-douze (41.092) parts sociales traçantes de catégorie G (collectivement, les Parts Sociales Traçantes G et individuellement, une Part Sociale Traçante G), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif désigné ou d'actifs désignés de la Société (collectivement les Actifs et individuellement un Actif) qui englobent non seulement l'Actif ou les Actifs désignés comme tels mais également (i) le produit de la vente (en numéraire ou autre) de tout ou partie de cet/ces Actif(s), (ii) tout actif qui peut être raisonnablement considéré dans le temps comme ayant remplacé en tout ou partie cet/ces Actif(s), y compris en tout état de cause, le produit de la vente (en numéraire ou autre) reçu pour cet/ces Actif(s), (iii) tout actif acquis en relation avec ou en conséquence de la détention de cet/ces Actif(s), et (iv) toute distribution de revenu ou distribution de capital reçue par la Société en relation avec ou en conséquence de la détention de cet/ces Actif(s).»

VI. Liage des nouvelles Parts Sociales Traçantes E, Parts Sociales Traçantes F et Parts Sociales Traçantes G à des actifs spécifiques de la Société conformément à l'article 6.3 des statuts de la Société;

VII. Autorisation et approbation de l'émission par la Société de:

i. jusqu'à deux cent soixante-dix mille trois cents (270.300) certificats de parts sociales privilégiés convertibles sans intérêt de catégorie E (les YFCPECs E) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, lesquels YFCPECs E sont convertibles en Parts Sociales Traçantes E de la Société;

ii. jusqu'à deux mille cinq cent cinquante (2.550) certificats de parts sociales privilégiés convertibles sans intérêt de catégorie F (les YFCPECs F) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, lesquels YFCPECs F sont convertibles en Parts Sociales Traçantes F de la Société; et

iii. jusqu'à dix millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent trente-six (10.478.436) certificats de parts sociales privilégiés convertibles sans intérêt de catégorie G (les YFCPECs G) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, lesquels YFCPECs G sont convertibles en Parts Sociales Traçantes G de la Société;

VIII. Autorisation et approbation de H.I. Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Estate Office, Rushton Hall, Rushton, Northamptonshire NN14 1RR, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 02684045, comme potentiel nouvel associé de la Société.

Résolutions

I. L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de quarante-deux mille cent soixante-deux Euro (EUR 42.162,00) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit mille sept cent soixante-sept Euro (EUR 28.767,00) à soixante-dix mille neuf cent vingt-neuf Euro (EUR 70.929,00) par la création et l'émission de mille soixante (1.060) nouvelles parts sociales traçantes de catégorie E (les Nouvelles Parts Sociales Traçantes E), de dix (10) nouvelles parts sociales traçantes de catégorie F (les Nouvelles Parts Sociales Traçantes F) et de quarante et un mille quatre-vingt-douze (41.092) nouvelles parts sociales traçantes de catégorie G (les Nouvelles Parts Sociales Traçantes G), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et ayant les droits définis ci-après.

II. Les associés décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

III. Sur ce, intervient Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, ayant son siège social au 4th Floor, Exchange House, 54-58 Athol Street, Douglas IM1 1JD, Ile de Man et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Ile de Man sous le numéro 109362C, ici représentée par Mme. Sofia Afonse-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, prénommée, décide de souscrire à:

i. cinq cent trente (530) Nouvelles Parts Sociales Traçantes E, ensemble avec une prime d'émission rattachée à ces parts sociales pour un montant total de sept mille quatre cent vingt Euro (EUR 7.420,00);

ii. cinq (5) Nouvelles Parts Sociales Traçantes F, ensemble avec une prime d'émission rattachée à ces parts sociales pour un montant total de soixante-dix Euro (EUR 70,00); et

iii. vingt mille cinq cent quarante-six (20.546) Nouvelles Parts Sociales Traçantes G;

et de les libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission pour un montant total de vingt-huit mille cinq cent soixante et onze Euro (EUR 28.571,00), par paiement en nature consistant en la conversion d'une portion d'un même montant d'une créance détenue par Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, prénommée, contre la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par:

- i. Un bilan intérimaire en date du 23 décembre 2015 de la Société, certifié «sincère et véritable» par sa gestion;
- ii. Une déclaration d'apport de Fortress International Services Limited as Trustee of The Bjerregaard Family Trust, prénommée, annexée aux présentes;

iii. Un rapport d'évaluation des gérants de la Société, annexé aux présentes.

IV. M. Edward Williams, prénommé, décide de souscrire à:

i. cinq cent trente (530) Nouvelles Parts Sociales Traçantes E, ensemble avec une prime d'émission rattachée à ces parts sociales pour un montant total de sept mille quatre cent vingt Euro (EUR 7.420,00);

ii. cinq (5) Nouvelles Parts Sociales Traçantes F, ensemble avec une prime d'émission rattachée à ces parts sociales pour un montant total de soixante-dix Euro (EUR 70,00); et

iii. vingt mille cinq cent quarante-six (20.546) Nouvelles Parts Sociales Traçantes G, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de cinq cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-six Euro (EUR 575.286,00) qui n'est pas rattachée à ces parts sociales mais à toutes les parts sociales traçantes de catégorie G émises à tout moment par la Société;

et de les libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission pour un montant total de six cent trois mille huit cent cinquante-sept Euro (EUR 603.857,00), par paiement en nature consistant en la conversion d'une portion d'un même montant d'une créance détenue par M. Edward Williams, prénommé, contre la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par:

i. Un bilan intérimaire en date du 23 décembre 2015 de la Société, certifié «sincère et véritable» par sa gestion;

ii. Une déclaration d'apport de M. Edward Williams, prénommé, annexée aux présentes;

iii. Un rapport d'évaluation des gérants de la Société, annexé aux présentes.

V. L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille neuf cent vingt-neuf Euro (EUR 70.929,00) représenté par trois mille neuf cent soixante-dix-huit (3.978) parts sociales traçantes de catégorie B (collectivement, les Parts Sociales Traçantes B et individuellement, une Part Sociale Traçante B), vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) parts sociales traçantes de catégorie C (collectivement, les Parts Sociales Traçantes C et individuellement, une Part Sociale Traçante C), trente-neuf (39) parts sociales traçantes de catégorie D (collectivement, les Parts Sociales Traçantes D et individuellement, une Part Sociale Traçante D), mille soixante (1.060) parts sociales traçantes de catégorie E (collectivement, les Parts Sociales Traçantes E et individuellement, une Part Sociale Traçante E), dix (10) parts sociales traçantes de catégorie F (collectivement, les Parts Sociales Traçantes F et individuellement, une Part Sociale Traçante F) et quarante et un mille quatre-vingt-douze (41.092) parts sociales traçantes de catégorie G (collectivement, les Parts Sociales Traçantes G et individuellement, une Part Sociale Traçante G), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif désigné ou d'actifs désignés de la Société (collectivement les Actifs et individuellement un Actif) qui englobent non seulement l'Actif ou les Actifs désignés comme tels mais également (i) le produit de la vente (en numéraire ou autre) de tout ou partie de cet/ces Actif(s), (ii) tout actif qui peut être raisonnablement considéré dans le temps comme ayant remplacé en tout ou partie cet/ces Actif(s), y compris en tout état de cause, le produit de la vente (en numéraire ou autre) reçu pour cet/ces Actif(s), (iii) tout actif acquis en relation avec ou en conséquence de la détention de cet/ces Actif(s), et (iv) toute distribution de revenu ou distribution de capital reçue par la Société en relation avec ou en conséquence de la détention de cet/ces Actif(s).»

VI. Conformément à l'article 6.3 des statuts de la Société, qui stipule que «L'associé unique ou l'assemblée des associés désignera l(es) Actif(s) lié(s) aux catégories de Parts Sociales Traçantes émises par la Société», l'assemblée décide de lier (le Liage):

i. les Parts Sociales Traçantes E aux actions détenues par la Société dans NEP Partners Slovakia, s.r.o., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois de la République Slovaque, ayant son siège social au Hurbanovo námestie 70, Bojnice 972 01, République Slovaque et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Tribunal de District de Trenčín sous le numéro 36 709 891 (les Actions NEP Slovakia), de sorte que les Parts Sociales Traçantes E et les Actions NEP Slovakia soient liées et que les Actions NEP Slovakia profitent donc seulement aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes E;

ii. les Parts Sociales Traçantes F aux actions détenues par la Société dans NEP Partners Management Sweden AB, une société à responsabilité limitée (Aktiebolag) établie et existante sous les lois de Suède, ayant son siège social au Rissneleden 136, 174 57 Sundbyberg, Suède et immatriculée auprès du Registre des Sociétés Suédois sous le numéro 556688-0943 (les Actions NEP Sweden), de sorte que les Parts Sociales Traçantes F et les Actions NEP Sweden soient liées et que les Actions NEP Sweden profitent donc seulement aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes F; et

iii. les Parts Sociales Traçantes G aux actions détenues par la Société dans NEP Senec Gardens S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, un capital social de trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre Euro (EUR 34.384,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132557, jusqu'à ce que cette société soit liquidée auquel cas les Parts Sociales Traçantes G seront liées aux actions détenues par la Société dans NEP Senec Gardens, s.r.o., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois de la République

Slovaque, ayant son siège social au Hurbanovo namestie 70, Bojnice 972 01, République Slovaque immatriculée auprès du Registre de Commerce du Tribunal de District de Trenčín sous le numéro 36 820 458 (ensemble les Actions NEP Senec), de sorte que les Parts Sociales Traçantes G et les Actions NEP Senec soient liées et que les Actions NEP Senec profitent donc seulement aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes G.

VII. L'assemblée décide d'autoriser et d'approuver l'émission par la Société de:

i. jusqu'à deux cent soixante-dix mille trois cents (270.300) certificats de parts sociales privilégiés convertibles sans intérêt de catégorie E (les YFCPECs E) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, lesquels YFCPECs E sont convertibles en Parts Sociales Traçantes E de la Société;

ii. jusqu'à deux mille cinq cent cinquante (2.550) certificats de parts sociales privilégiés convertibles sans intérêt de catégorie F (les YFCPECs F) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, lesquels YFCPECs F sont convertibles en Parts Sociales Traçantes F de la Société; et

iii. jusqu'à dix millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent trente-six (10.478.436) certificats de parts sociales privilégiés convertibles sans intérêt de catégorie G (les YFCPECs G) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, lesquels YFCPECs G sont convertibles en Parts Sociales Traçantes G de la Société.

VIII. L'assemblée note que M. Edward Williams, prénommé, pourrait transférer certaines des Parts Sociales Traçantes G qu'il détient dans la Société à H.I. Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Estate Office, Rushton Hall, Rushton, Northamptonshire NN14 1RR, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 02684045 (le Transfer), et décide donc d'autoriser et d'approuver H.I. Ltd., prénommée, comme nouvel associé de la Société dans le cas où le Transfer serait effectué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2016/135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016057601/420.

(160017838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Nimlot 15, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 203.338.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of the month of January.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The limited liability company "FLE Holdco", with registered office in L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 142337,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, with professional address in Luxembourg (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") to establish as follows:

Art. 1. A limited liability company is hereby formed by the appearing party that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "Nimlot 15" (the "Company").

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company shall further acquire, hold, dispose and exploit real estate located in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow funds in any form. Furthermore, the Company may develop, promote, manage, lease and sell assets located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one thousand two hundred fifty (1,250) share-quotas with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each share-quota entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 8. Share-quotas are freely transferable among members. The share-quota transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers who need not be members and who are appointed by the general meeting of members.

In case of a sole manager, the sole manager exercises all powers attributed to the board of managers and the Company is bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In case of plurality of managers, the Company is in all circumstances bound by the joint signature of two managers towards third parties.

The board of managers may only take resolutions and management decisions when the majority of the members are present or represented at the meeting of the board of managers.

Resolutions are being taken by a majority decision of the managers present or represented. Meetings of the board of managers may be equally held via conference call, video-conference or similar telecommunication means allowing that all participants of the meeting may hear each other. Such participation is equivalent to a participation in person.

The board of managers may take unanimous written circular resolutions via letter, telegram, Telex, fax or e-mail or any other similar communication means. All documents taken together constitute the protocol proving the taken decision.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of share-quotas he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st each year.

Art. 16. Every year on December 31st the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager(s),
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Art. 19. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units have been subscribed by the sole shareholder, the company "FLE Holdco", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Verification

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution

The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Gilles ETRILLARD, company manager, born on September 2, 1957 in Talence (France), residing professionally at 24-26, rue Ballu, F-75009 Paris (France);
- Mr. Jérôme BALLADUR, company manager, born on July 5, 1960 in Paris (France), residing professionally at 4/12 Freyung, A-1010 Vienna (Austria);
- Mr. Cornelius Martin BECHTEL, company manager, born on March 11, 1968 in Emmerich (Germany), residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

Mr Cornelius Martin BECHTEL, pre-named, is appointed as chairman of the board of managers.

Third resolution

The Company's registered office is established at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechzehn, am vierzehnten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FLE Holdco“, mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 33, Avenue de la Liberté, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 142337,

hier vertreten durch Frau Carine GRUNDHEBER, Beamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg (der „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die durch diese Satzung sowie die einschlägige Gesetzgebung geregelt wird.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Nimlot 15“ (die „Gesellschaft“).

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft liegt in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Tätigkeiten auszuüben, welche direkt oder indirekt zum Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form an beliebigen Unternehmen führen, sowie die Verwaltung, Leitung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwertung, die Veräußerung und die Verwaltung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Die Gesellschaft kann Kredite in jeglicher Form aufnehmen. Die Gesellschaft darf außerdem im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland belegene Vermögensgegenstände entwickeln, fördern, verwalten, vermieten und veräußern.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in tausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile zu je zehn Euro (EUR 10,-).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden unter den in Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil berechtigt den Anteilseigner zu einer proportionalen Beteiligung an den Aktiva und am Gewinn.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen, geführt. Diese werden von der Gesellschafterversammlung ernannt.

Im Falle eines alleinigen Geschäftsführers übt der alleinige Geschäftsführer die Befugnisse des Verwaltungsrates aus und die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers vertreten.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern rechtsgültig gegenüber Dritten vertreten.

Der Verwaltungsrat kann nur Beschlüsse fassen und Verwaltungshandlungen vornehmen, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer bei der Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten sind.

Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen. Verwaltungsratssitzungen können gleichermassen durch Konferenzschaltung, Video-Konferenzschaltung oder ähnliches Telekommunikationsmittel, so dass alle Teilnehmer der Sitzung einander hören können, gehalten werden. Eine solche Teilnahme ist gleichgestellt mit der persönlichen Anwesenheit bei einer Sitzung.

Der Verwaltungsrat kann, einstimmige, Beschlüsse durch Rundschreiben mittels Zustimmung per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder Mail, oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel treffen. Die Gesamtheit der Dokumente bildet das Protokoll zum Nachweis der Verabschiedung des Beschlusses.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Die Anzahl seiner Stimmen entspricht der Anzahl der von ihm gehaltenen Anteile und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtswirksam vertreten lassen.

Art. 14. Die entsprechenden Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften sind für die Beschlüsse der Generalversammlung zu beachten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung besteht nicht mehr, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Restbetrag steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. die Geschäftsführung stellt einen Zwischenabschluss auf,
2. dieser Zwischenabschluss weist eine positive Bilanz auf, einschließlich der übertragenen Gewinne,
3. die Entscheidung Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren wird anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter gefasst.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wenn und solange ein Gesellschafter alle Anteile hält, ist die Gesellschaft eine Einmanggesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des Gesetzes über Handelsgesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, verweisen die Gesellschafter auf die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die tausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft „FLE Holdco“, vorbezeichnet und vertreten wie hiervor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Beglaubigung

Der unterzeichnende Notar gibt hiermit an, beglaubigt und ausdrücklich vermerkt zu haben, dass die aufgezählten Bedingungen des Artikels 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hier erfüllt worden sind.

Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die erschienene Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Es werden zu Geschäftsführern für unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Gilles ETRILLARD, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 2. September 1957 in Talence (Frankreich), beruflich wohnhaft in F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu (Frankreich);
- Herr Jérôme BALLADUR, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 5. Juli 1960 in Paris (Frankreich), beruflich wohnhaft in A-1010 Wien, Freyung 4/12 (Österreich);
- Herrn Cornelius Martin BECHTEL, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 11. März 1968 in Emmerich (Bundesrepublik Deutschland), beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, Avenue Gaston Diderich (Großherzogtum Luxemburg).

Zweiter Beschluss

Herr Cornelius Martin BECHTEL, vorbenannt, wird zum Vorsitzenden des Geschäftsführerrates ernannt.

Dritter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1931 Luxemburg, 33, Avenue de la Liberté.

Kosten und Auslagen

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienen Partei, die vorliegenden Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; gemäß dem Wunsch derselben erschienen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, handelnd wie zuvor erwähnt, dem Notar mit Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagte Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 janvier 2016. 2LAC/2016/1107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057597/242.

(160017539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

AmTrust Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 950.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November,

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

AmTrust International Insurance Ltd, a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at Suite 400, 7 Reid Street, BER - HM 11 Hamilton, Bermuda (hereinafter referred to as AmTrust International Insurance Ltd. (or the Sole Member),

duly represented by Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. AmTrust International Insurance Ltd. is the sole member of AmTrust Holdings Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered offices at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.739 (“the Company”);

II. The Company was incorporated under the name of Imagine Captive Holdings Limited pursuant to a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 October 2008, published on 18 November 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2785;

III. The articles of association of the Company have been amended most recently by a deed of the undersigned notary, on 28 January 2015 published on 4th May 2015 in the Memorial C Recueil des Sociétés et des Associations under number 1148;

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 50,000,000.- (fifty million United States Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 900,000,000.- (nine hundred million United States Dollars) represented by 9,000,000 (nine million) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States

Dollars) each, to the new amount of USD 950,000,000.- (nine hundred fifty million United States Dollars) represented by 9,500,000 (nine million five hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;

2) Issue of 500,000 (five hundred thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company;

3) Subscription and payment of 500,000 (five hundred thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, by a contribution in cash of USD 50,000,000.- (fifty million United States Dollars).

4) Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the increase of the corporate capital of the Company;

5) Authorization granted to any one manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the members' register of the Company to reflect the present capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions; and

6) Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 50,000,000.- (fifty million United States Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 900,000,000.- (nine hundred million United States Dollars) represented by 9,000,000 (nine million) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the new amount of USD 950,000,000.- (nine hundred fifty million United States Dollars) represented by 9,500,000 (nine million five hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;

Second resolution

The Sole Member resolved that the Company issues 500,000 (five hundred thousand) new corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company (the "New Corporate Units").

Subscription and payment

The prenamed AmTrust International Insurance Ltd., represented as hereabove stated, declared to: (i) subscribe to the New Corporate Units and (ii) make payment in full for such New Corporate Units by a contribution in cash, for an amount of USD 50,000,000.- (fifty million United States Dollars).

The proof of the existence and the value of the contribution in cash have been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Member subsequently resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the Capital Increase, as follows:

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at USD 950,000,000.- (nine hundred fifty million United States Dollars) represented by 9,500,000 (nine million five hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each."

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the members' register of the Company to reflect the present capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de novembre,
Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

AmTrust International Insurance Ltd., une société constituée et régie selon le droit des Bermudes, ayant son siège principal à Suite 400, 7 Reid Street, BER - HM 11 Hamilton, Bermudes (ci-après «AmTrust International Insurance Ltd.» ou l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que:

I. AmTrust International Insurance Ltd. est l'associé unique de AmTrust Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.739 (la «Société»);

II. La Société a été constituée sous la dénomination sociale de Imagine Captive Holdings Limited suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, le 24 octobre 2008, publié le 18 novembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2785;

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 janvier 2015 publié le 4 mai 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1148;

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 50.000.000,- (cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 900.000.000,- (neuf cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 9.000.000 (neuf millions) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au nouveau montant de USD 950.000.000,- (neuf cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 9.500.000 (neuf millions cinq cent mille) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

2) Emission de 500.000,- (cinq cent mille) parts sociales ayant une valeur de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société;

3) Souscription et paiement des 500.000,- (cinq cent mille) parts sociales ayant une valeur de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de USD 50.000.000,- (cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

4) Amendement subséquent de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital de la Société;

5) Autorisation accordée à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, afin de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société pour refléter la présente augmentation de capital et, plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire ou utile en relation avec les présentes résolutions; et

6) Divers.

Après analyse, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 50.000.000,- (cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 900.000.000,- (neuf cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 9.000.000 (neuf millions) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au nouveau montant de USD 950.000.000,- (neuf cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 9.500.000 (neuf millions cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société émette 500.000,- (cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération

Amtrust International Insurance Ltd., prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré: (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et (ii) libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de USD 50.000.000,- (cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique a subséquemment décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 950.000.000,- (neuf cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 9.500.000 (neuf millions cinq cent mille) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, afin de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société pour refléter la présente Augmentation de Capital et plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire ou utile en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille Euros (7.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38337. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057844/169.

(160018499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Design'Hair s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Portland.

R.C.S. Luxembourg B 154.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075783/9.

(160040244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**Building Constructing Services Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. R A J Europe S.A.).**

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 47.824.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «R A J EUROPE S.A.» ayant son siège social à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.824, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Bonnevoie, le 26 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 382

de 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, du 10 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 du 28 février 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachida EL Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaire(s) représenté(s) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le(s) actionnaire(s) présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre cents (400) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale de la Société en «BUILDING CONSTRUCTING SERVICES EUROPE S.A.» en abrégé "BCS EUROPE S.A."

2. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

La maintenance industrielle en générale et toutes prestations de services s'y rapportant.

Toutes prestations de consultance en lien avec l'activité de la Société.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, se rattachant directement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter sa réalisation.

La Société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

3.. Suppression de la valeur nominale des actions

4. Conversion du capital social en euros

5. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

6. Démissions des administrateurs, de l'administrateur-délégué et nomination de l'administrateur unique;

7. Reconduction du mandat du commissaire au compte;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société et décide que la Société prendra la dénomination «BUILDING CONSTRUCTING SERVICES EUROPE S.A" en abrégé «BCS EUROPE S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

La maintenance industrielle en générale et toutes prestations de services s'y rapportant.

Toutes prestations de consultance en lien avec l'activité de la Société.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, se rattachant directement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter sa réalisation.

La Société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS LUXEMBOURGEOIS en EUROS au 1^{er} janvier 2002, au cours de change de 40,3399.- LUF pour 1.- EUR.

Après conversion, le capital social a un montant de QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS (49.578,70.- EUR) représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, L'assemblée générale extraordinaire décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1. ^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BUILDING CONSTRUCTING SERVICES EUROPE S.A.» en abrégé «BCS EUROPE».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

La maintenance industrielle en générale et toutes prestations de services s'y rapportant.

Toutes prestations de consultance en lien avec l'activité de la Société.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, se rattachant directement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter sa réalisation.

La Société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS (49.578,70.-EUR) représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et aux conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. - Conseil d'Administration

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. Le(Les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Exceptionnellement le premier administrateur délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Tout procès impliquant la société, que ce soit comme demandant ou comme défendant, sera traité au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale - Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Sixième résolution

L'Assemblée constate la démission de Monsieur Roger Peyrot en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué et constate les démissions de Madame Martine Peyrot et de Tommy Peyrot en leur qualité d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Boualem BADACHE, né le 8 juillet 1944 à Dellys (Algérie) demeurant professionnellement à B-4500 HUY, 3-1, rue Godelet, administrateur unique de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021, à moins qu'une assemblée générale de(s) actionnaire(s) n'en décide autrement.

Septième résolution

L'Assemblée décide de reconduire la société SOCOGESCO INTERNATIONAL (RC.S B44906), avec siège social à 11, boulevard Docteur Charles Marx - L - 2130 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021, à moins qu'une assemblée générale de(s) actionnaire(s) n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, Drauth, Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42083. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057658/238.

(160016976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Xinov Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 154.067.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique adoptée à Bertrange le 17 juin 2015 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal Des décisions circulaires adoptées à Bertrange en date du 17 juin 2015

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 17 juin 2015.

Pour XINOV INVEST SA

Référence de publication: 2016065665/23.

(160027513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.492.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.210.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 22.707.100,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94618,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on December 18, 2015. The said proxy,

signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name «MSEOF Luxury S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 2.492.500,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129210, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated May 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1665, dated August 7, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated July 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2300, dated September 18, 2013.

Resolutions

I. The sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased, and resolves to dissolve anticipatively the Company.

II. The sole shareholder, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

III. The sole shareholder resolves to take over all the assets, liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown.

IV. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

V. The sole shareholder resolves to pronounce the closing of the liquidation.

VI. The sole shareholder resolves that the accounts and other documents of the Company shall remain for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 22.707.100,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94618,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 18 décembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «MSEOF Luxury S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 2.492.500,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129210, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1665, en date du 7 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2300, en date du 18 septembre 2013.

Résolutions

I. L'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, et décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

II. L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

III. L'associé unique décide de reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la Société, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour.

IV. L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

V. L'associé unique décide de prononcer la clôture de la liquidation.

VI. L'associé unique décide que les comptes et documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et actifs qui seraient dus à tout créancier qui ne se serait pas manifesté à la clôture de la liquidation seront conservés à ce même lieu à l'attention d'un tel créancier.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016057584/95.

(160017768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Yaletown Borrower Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.005.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 février 2016

En date du 9 février 2016, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- Monsieur Brian Niranjan SHETH, gérant de catégorie A;
- Monsieur Vincent L. BURKETT, gérant de catégorie A;
- Monsieur James Patrick HICKEY, gérant de catégorie A;
- Monsieur Robert F. SMITH, gérant de catégorie A;
- Monsieur Marc V. TEILLON, gérant de catégorie A;
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de catégorie B

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Yaletown Borrower Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016065667/23.

(160027714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.
